



Calendrier
national 2028



Courrier aux classes participantes

Annexe 2A

Bonjour à toutes et à tous,

Pour le prochain calendrier 2028, à l'occasion du centenaire de l'OCCE, l'action nationale « Calendrier » vous propose le thème « 100... sans limites ».

C'est l'occasion, pour les coopératives intéressées, de travailler en arts visuels et de nous faire parvenir 2 réalisations maximum par classe.

Dans ce dossier d'inscription, vous trouverez la fiche d'inscription, le contrat de cession des droits d'auteurs, et le questionnaire pédagogique nous permettant de saisir la démarche coopérative et artistique que la classe a suivie.

Pour vous outiller, un dossier pédagogique pour mettre en œuvre l'action « Calendrier » dans votre classe et favoriser la coopération en arts visuels, ainsi que des pistes d'activités sur la thématique de l'année, sont mis à votre disposition sur le site fédéral.

Les productions auront pour format le A4 en orientation paysage uniquement. Les formats carrés et portrait ne seront pas recevables. Si une classe participe à hauteur de 2 productions, chacune d'elle fera l'objet d'un envoi séparé par mail, obligatoirement accompagnée des documents signés et complétés.

Pour une impression de qualité, la résolution des productions scannées doit être en très haute définition (poids du fichier au minimum 2 Mo) et pour un contraste de qualité l'usage des crayons de couleurs n'est pas autorisé.

Le chantier se réserve le droit de ne pas accepter une œuvre insuffisamment aboutie ou pour laquelle nous ne disposerions pas des autorisations d'exploitation nécessaires. Un e-mail en informera la classe.

Chaque inscription validée recevra un lot de 25 exemplaires du prochain calendrier.

Chaque production ayant été retenue pour le calendrier 2028 se verra attribuer un lot supplémentaire de 25 exemplaires, soit 50 au total.

Vous nous ferez parvenir, au plus tard le 10 janvier 2027, vos photographies ou productions scannées en annexe 1 et la fiche d'inscription en annexe 2b, avec le contrat de cession des droits d'auteur, signés, ainsi que le questionnaire pédagogique. Les productions sont à envoyer à calendrier@occe.coop, avec en copie du mail l'adresse de votre association départementale.

Pour toute information, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante calendrier@occe.coop

La vente de ce calendrier peut vous permettre de financer en partie les projets pédagogiques de votre coopérative. Le bon de commande des calendriers 2027 est également sur le site national.

Nous vous souhaitons de belles productions pour un futur calendrier 2028 plein de surprises et d'enchantement !

Bien coopérativement, à bientôt,

Le groupe « Calendrier » de l'OCCE



Calendrier
national 2028



Formulaire d'inscription

Annexe 2B



Formulaire à retourner
avec votre production
à l'adresse :
calendrier@occe.coop

Cession de droits d'auteur

En inscrivant ma classe pour
participer à l'action «Calen-
drier de l'OCCE», **je cède les
droits de la photographie
dont je suis l'auteur selon
les modalités décrites dans
le document «Contrat de
cession de droits d'auteur
(photographie)»** téléchar-
geable sur le site, dont je
garde copie après signature.

Je déclare être informé que
sans cette cession la photo-
graphie de la production des
élèves ne pourra être rete-
nue pour la réalisation du
«Calendrier de l'OCCE» 2028.

Signature de l'enseignant :

Nous participons à la création du Calendrier National OCCE 2028 sur le thème : **100... sans limites.**

à retourner à calendrier@occe.coop

Numéro et nom du département : _ _ _

.....

Nom exact de l'école :

.....

Adresse précise :

.....

Code postal : _ _ _ _ _

Ville :

N° UAI : _ _ _ _ _

Adresse électronique (adresse académique de l'enseignant ou adresse de
l'école - merci de bien vérifier l'adresse en « ce...@ac-... »):

.....@.....

Catégorie de l'établissement :

☐ REP ☐ REP+ ☐ Rural ☐ Autre :

Numéro de téléphone (celui de l'école ou personnel) :

_ _ _ . _ _ _ . _ _ _ . _ _ _

Nom et prénom du ou des enseignant(s) :

.....

Niveau(x) de la classe :

.....

Effectif :



CONTRAT DE CESSION DE DROIT (photographie)

1/2

⚠ Contrat à retourner avec votre production à
l'adresse : calendrier@occe.coop

Entre les soussignés :

Monsieur/Madame.....

Domicilié(e)

.....

ci-après « le photographe », d'une part,

et

L'Office Central de la Coopération à l'Ecole, sis 28 avenue Jean Lolive, 93500 Pantin,
représentée par son Directeur Général Olivier HUET, ci-après « Le cessionnaire », d'autre part.

PRÉAMBULE :

Le photographe a réalisé une photographie, ci-après « la Photographie », annexée au présent contrat (Annexe 1), dans le cadre de l'action pédagogique « Calendrier de l'OCCE », action dont les termes ont été définis dans le courrier remis aux classes participantes et annexé au présent contrat (annexe 2).

Dans l'hypothèse où cette Photographie serait éligible à la protection par le droit d'auteur, les parties ont décidé de formaliser la présente cession de droits afin que le cessionnaire puisse exploiter la Photographie dans les conditions ci-après définies.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 - OBJET DU CONTRAT

Le photographe, qui déclare avoir qualité et pouvoir pour accorder la présente cession, cède par le présent contrat au cessionnaire, à titre exclusif, selon les modalités ci-après définies, les droits de propriété intellectuelle afférents à la Photographie en vue de son exploitation par le cessionnaire.

Le photographe certifie que les droits patrimoniaux objet de la présente cession n'ont à ce jour fait l'objet d'aucune autre cession ou licence d'exploitation consentie à des tiers.

Article 2 – CESSION DE DROITS

La présente cession est consentie **à titre exclusif en vue de la réalisation de tous supports de communication interne et externe que le cessionnaire met en œuvre dans le cadre de ses missions et dans le cadre de la promotion du réseau OCCE.**

Elle inclut notamment la réalisation du « **Calendrier de l'OCCE 2028** » et sa commercialisation par les associations départementales de l'OCCE et par les classes de son réseau en vue de financer des projets scolaires coopératifs.

Cette cession est consentie à titre gratuit pour le monde entier et pour une durée de cinq (5) années à compter de la signature du présent contrat.

Le photographe cède ainsi au cessionnaire à titre exclusif, les droits d'exploitation attachés à la Photographie, et notamment les droits de la reproduire, de la représenter, de l'utiliser et la diffuser, ainsi que de l'incorporer, en tout ou partie, à toute œuvre préexistante ou à créer.

Il est précisé que les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation comprennent :

- Pour le droit de reproduction :

Le droit de reproduire ou de faire reproduire la Photographie par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour permettant de la communiquer au public et notamment imprimerie, photographiques, cinématographiques, magnétiques, numériques, optiques, etc..., en tout format, en nombre illimité et sur tous supports tels que notamment support papier, supports CD ROM, vidéo, électronique, numérique, vêtements, bibelots, matériel de papeterie, jeux, objets etc.



CONTRAT DE CESSION DE DROIT (photographie)

2/2



Contrat à retourner avec votre production à
l'adresse : calendrier@occe.coop

Le droit de communiquer les reproductions visées ci-dessus au public par tous moyens, expositions, affichage, ventes, locations, prêts ou autres procédés de communication publique connus ou inconnus à ce jour y compris par le biais de supports numériques tels multimédia, internet, intranet.

- Pour le droit de représentation :

Le droit de représenter la Photographie par tous moyens de représentation connus ou inconnus à ce jour et notamment expositions publiques, projections publiques et télédiffusion, et ce, par tous moyens connus ou inconnus à ce jour, câbles, voies hertziennes, satellites et transmissions dans un lieu public ou privé ainsi que par tous réseaux numériques ou par tous procédés analogues connus ou inconnus à ce jour

- Pour le droit d'adaptation :

Le droit de transposer la Photographie en fichiers numériques et de procéder à toute adaptation quel que soit le format et le procédé technique utilisé.

Par ailleurs, il est expressément précisé que les droits ainsi cédés portent également sur le titre de la Photographie s'il en existe un.

Article 3 - DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour la durée de la cession des droits du Photographe soit une durée de cinq ans (5) à compter de sa signature.

Article 4 - GARANTIE

Le photographe garantit au cessionnaire l'exercice paisible des droits cédés au titre du présent contrat.

Le photographe certifie que la Photographie n'a fait à ce jour l'objet d'aucune contestation.

Au cas où une contestation concernant les droits sur la Photographie serait émise par un tiers, le photographe s'engage à apporter au cessionnaire, à sa première demande, tout son appui judiciaire.

De son côté le cessionnaire s'engage à assurer l'exploitation des droits cédés dans le respect du droit moral du photographe. Il s'engage notamment dans la mesure du possible à mentionner le nom du photographe sur les reproductions et représentations de la Photographie.

Article 5 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, qui ne saurait être résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive du tribunal judiciaire de Paris.

La signature du présent contrat par le Photographe vaut également acceptation des termes de l'action pédagogique « Calendrier de l'OCCE ».

Fait à Le/...../20
En 2 exemplaires.

Signature du photographe

Signature du cessionnaire
Olivier HUET, directeur général de l'OCCE

ANNEXE 1 : Photographie

ANNEXE 2 : Termes de l'action pédagogique



Calendrier
national 2028

Questionnaire pédagogique 1/2

sur votre participation au calendrier national OCCE 2028



Questionnaire à retourner avec votre production
à l'adresse : calendrier@occe.coop

Qui sommes-nous ? (Classe de... , école , ville)

Comment avons-nous découvert la thématique ?

Quelle question avons-nous eue à résoudre ensemble ?

Quelles propositions avons-nous eues à départager ?

Quelle méthode de décision collective avons-nous choisie ?

☐ Vote à main levée ☐ Points ☐ Consensus ☐ Autre :

Quelle décision/proposition avons-nous retenue ?

Comment les élèves non-convaincus ont-ils été pris en compte ? Par ex : Ils ont pu exprimer leur point de vue lors de la séance suivante.

Comment avons-nous travaillé ensemble ?

Quels choix artistiques avons-nous faits et pourquoi ?

Qu'est-ce que ce projet nous a appris ?

Comment avons-nous partagé et valorisé notre réalisation et notre expérience ?

Qu'est-ce qui a été difficile ?

Qu'est-ce que nous avons réussi ?

Que retenons-nous de cette aventure ?

Nous avons réalisé un enregistrement sonore ou visuel associé à la réalisation plastique et joint à l'envoi. ☐ Oui ☐ Non

Nous avons initié d'autres démarches que voici :

Voici le titre et le verbatim qui accompagnent notre production (en 300 caractères maximum) :
